

**QUELS ENJEUX A PRENDRE EN
CONSIDÉRATION POUR L'URBANISATION
DES SECTEURS DE « LA PUSAZ » ET DU
« BADNEY » ?**

Concertation publique du 7 novembre au 4 décembre
2022

BILAN DE LA CONCERTATION



Introduction

Le bâti de la Commune de Morillon s'organise de manière linéaire notamment entre le centre bourg historique et la place de la télécabine. Les secteurs de la Pusaz et du Badney constituent une dent creuse face à cette continuité. La Commune cherche à optimiser l'utilisation du foncier disponible dans ces secteurs représentant la dernière grande zone de développement tout en tenant compte des besoins du territoire

En effet, les secteurs de la Pusaz et du Badney se situent au carrefour entre la base de loisir du Lac Bleu, la place de la télécabine ainsi que le centre bourg historique. D'une superficie de 43 000 m², ces secteurs offrent une opportunité d'accueil d'infrastructures pouvant compléter celles déjà présentes sur la Commune et ses alentours. Les éléments de la concertation visent également à redéfinir l'Orientation d'Aménagement Programmé (OAP) existante qui exprimera de manière qualitative les ambitions et les stratégies de la commune en termes d'aménagement sur ceux-ci-ci.

Morillon dispose d'une station de ski (Morillon 1100) située entre 700 m et 2100 m d'altitude qui oblige celle-ci à repenser à son offre touristique, tout en pensant à l'aménagement du secteur pour la population permanente. La présence d'un patrimoine culturel et paysager fort nécessite la prise en compte de la conservation du cône de vue dans ce projet et sa situation stratégique en plein cœur de la Commune dirige son aménagement comme un lieu de centralité à exploiter.

Dans un contexte de réduction du rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, l'aménagement du secteur de la Pusaz et du Badney doit être pensé à long terme dans le but de pouvoir répondre aux enjeux futurs.

Dans ce cadre, afin de donner la possibilité à la population de faire part de ses propositions et d'enrichir les réflexions, le Conseil municipal a approuvé le lancement d'une concertation publique sur le sujet de l'aménagement du secteur de la Pusaz et du Badney. Celle-ci s'est articulée autour des thématiques suivantes dans un objectif de favoriser l'émergence des idées :

- modification du tracé de voirie visant à désengorger le trafic sur la route de Samoëns ;
- développement de l'espace bâti à plusieurs fins (touristique, permanent, saisonnier, équipements publics) ;
- approche des problématiques de stationnement au sein de la Commune ;
- considération des enjeux environnementaux et patrimoniaux, notamment en matière de patrimoine paysager ;
- restructuration du bâti existant (Le Badney).

Les modalités de cette concertation sont les suivantes :

- Une durée de 28 jours, du 07 novembre au 04 décembre 2022 ;
- Mise à disposition du public d'un registre en mairie, aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi que possibilité d'adresser des remarques par courrier à l'adresse de la mairie ;
- Mise en place d'un questionnaire avec possibilité de remarques libres à l'aide de l'application numérique VOOTER (<https://vooter.co/> - création d'un compte gratuit nécessaire) afin de recueillir les propositions et avis ;
- Organisation d'une réunion publique de concertation qui s'est tenue le 14 novembre de 19h à 22h dans la salle ASEMV de la Mairie. Publication d'avis d'information sur le profil Facebook de la Mairie le 8 novembre et affichage dans les panneaux municipaux le 13 novembre 2022.

L'ensemble des contributions reçues dans le cadre de la concertation fait l'objet d'un document spécifique intitulé « compilation des observations du public » annexé au présent bilan de la concertation.

Bilan de la concertation

1 – Remarques sur la participation et le contenu des contributions

Avec un total de 65 participations aux questions mises en ligne sur l'application Vooter, soit environ 10 % de la population permanente (en partant du principe qu'un compte sur Vooter ne peut voter plusieurs fois), nous pouvons noter que le sujet a plutôt bien mobilisé les utilisateurs habituels de l'application puisque les précédents sondages ont comporté en moyenne entre 50 et 75 répondants. Comme constaté lors des précédents sondages sur Vooter, la possibilité de répondre de manière libre et ouverte à certaines questions a été, une fois de plus, très largement utilisée.

De la même manière que lors des derniers sondages, l'outil Vooter a bien fonctionné, cependant le sujet de la présente concertation a seulement engendré 8 inscriptions de nouveaux comptes durant la période de la concertation.

L'outil de concertation Vooter commence à prendre une place prépondérante dans les moyens mis à disposition du public pour faire part de ses observations sur le sujet. En effet, un très faible nombre de contributions sur les autres outils permettant de participer au sondage (registre papier, questionnaire papier, courriel ou courrier) a été enregistré avec seul 3 retour de questionnaires papier. Nous pouvons malgré tout conclure que ces outils de concertation ont été complémentaires.

Selon la sensibilité du contributeur, une partie importante des observations porte sur des aspects globaux de l'aménagement du secteur de la Pusaz et du Badney et plus généralement de la commune. Les éléments qui ont émergé de la concertation ont tout de même permis de clarifier le point de vue des participants sur différents sujets.

La tenue de la réunion publique de concertation du 14 novembre 2022 sur le sujet a rassemblé environ 30 personnes, hors élus, agents et étudiants) soit environ 4,5 % de la population de la commune. Ce chiffre pourrait être considéré comme assez faible. Cependant, cette réunion peut être considérée comme réussie car les personnes présentes représentaient la plupart des classes d'âge de la population et la participation fut dynamique.

Associés aux contributeurs sur le questionnaire Vooter, on peut considérer qu'environ 80 personnes se sont exprimées lors de cette concertation (en tenant compte du fait que certaines personnes présentes à la réunion ont aussi répondu au questionnaire sur Vooter), ce qui correspond à un niveau de participation plutôt bon pour la commune, d'autant plus que le sujet de la concertation n'avait pas vocation à mobiliser au-delà des habitants de Morillon (contrairement à la concertation sur la diversification touristique, par exemple).

Par ailleurs, la réalisation d'une dizaine d'entretiens avec des acteurs du territoire concernés (Office du tourisme, exploitant des remontées mécaniques, guide du patrimoine, architecte conseil, bureau d'études, association,...) et le groupe d'étudiants de l'Université Savoie-Mont-Blanc menant une étude sur les secteurs de la Pusaz et du Badney, a permis de compléter la concertation publique menée et d'approfondir certaines thématiques du dossier.

2 – Analyse des contributions sur le fond

2.1 - Approche générale

Selon les résultats de la concertation, Morillon manque de centralité et nécessite aujourd'hui de penser l'espace avec notamment une place publique. Ce secteur dispose d'un potentiel d'aménagement mais nécessite également la prise en compte de la préservation des milieux naturels. Le secteur de la Pusaz et du Badney a été qualifié de dent creuse. Cette caractéristique se double également d'une situation géographique centrale et stratégique. D'autre part, le secteur est marqué par le trafic routier notable, qu'il soit touristique en période d'ouverture de la station, ou bien avec le passage de poids lourds. L'objectif de ce projet serait également de pouvoir redonner vie au bâtiment du Badney qui est aujourd'hui peu utilisé et en mauvais état, selon les résultats du questionnaire et de la réunion publique. Enfin, après concertation, nous avons pu constater que les habitants de Morillon sont plutôt favorables à l'urbanisation et à l'aménagement des secteurs de la Pusaz et du Badney.

2.2 - La Pusaz

La zone faisant l'objet de la concertation est divisée en deux parties, la première étant celle du secteur de la Pusaz. Selon les questionnaires, ce secteur pourrait être un lieu de vie et d'animation tout en répondant aux besoins du territoire et de la population. Il faut aussi que son aménagement constitue une opportunité de développement pour le tourisme. Ce projet d'aménagement laisse une porte ouverte selon la population, à la mise en place de services publics mais également de commerces et d'artisanat avec une dominance de logements, en majorité permanents.

Pour le logement, une tendance pour la densité des constructions est visible et serait faite de manière raisonnable et de hauteurs limitées pour les bâtiments.

Le choix de classification des constructions s'organise vers du collectif ou de l'intermédiaire.

Plusieurs propositions d'équipements publics structurants tels qu'une place publique, une salle de spectacle, un parc public et l'école ont été faites.

2.3 - Le Badney

La seconde partie du secteur est celui du Badney. Il ressort de cette concertation une volonté d'embellir et de donner un intérêt autre que patrimonial au bâtiment du Badney. Il a notamment été proposé d'y installer entre autres un musée, l'école de musique ou une galerie d'art.

2.4 - Place de la Télécabine

Une volonté d'apaiser l'espace de la place de la Télécabine a été remarquée. La place pourra également faire l'objet d'un lieu de rassemblement et d'animation pour qu'il devienne un espace vivant toute l'année.

2.6 - Le parking de la télécabine

De façon unanime, le parking de la télécabine est aujourd'hui sous utilisé, il ne sert que l'hiver pour le ski. La végétalisation de ce parking serait une bonne idée selon les résultats, ce qui réduirait son empreinte paysagère. Il est également ressorti que ce parking était peu utilisé par les locaux. La capacité de stationnement en hiver est débattue avec des avis très partagés.

2.7 - Cheminement piéton

Il ressort également de cette concertation un manque de cheminement piéton sécurisé pour rejoindre le Lac Bleu depuis le centre du village. Une volonté de limiter l'utilisation de la voiture sur le secteur est également visible. Dans le centre bourg, ce manque de cheminement piéton est également ressorti, accompagné du manque de circulation pédestre praticable. Des retours positifs sur la mise en place d'un sens unique ont été faits, accompagnés de la volonté d'amélioration du cheminement total entre le centre bourg et le Lac Bleu. Un sentiment d'insécurité en est également ressorti.

2.8 - Axes routiers

La qualification de la route comme bruyante avec une circulation incessante a été faite lors de la concertation. La volonté de détourner la circulation tout en privilégiant la mobilité douce est également un point important qui est ressorti. Néanmoins, la voiture reste un mode de transport privilégié à prendre en compte dans la réflexion.

En ce qui concerne le contournement routier, ce dernier a été perçu comme un moyen de mieux organiser la mobilité, il permettrait également d'apaiser la circulation. Son impact paysager reste indéniable. Pour les transports en commun, une demande plus importante de bus au sein de la commune a été faite. La circulation et les conflits d'usages ont été cités au niveau de la place de la télécabine en hiver avec une circulation problématique et difficile. Le manque de pistes cyclables et de trottoirs contribue également à ces problèmes de partage des usages sur la voirie.

2.9 - Environnement

Sur le volet environnemental, il a été exprimé la volonté de minimiser l'emprise de l'aménagement sur les espaces agricoles du secteur. Il est aussi fortement souhaité de préserver au mieux les cônes de vue et le paysage ouvert. Les répondants ont manifesté leur désir de garder un maximum de végétalisation, voire d'obtenir un secteur relativement arboré. Cela concorde avec leur souhait de mettre en valeur les espaces naturels autant que possible. De plus, en matière d'énergie, il a paru évident aux répondants que le projet d'aménagement devait avoir une ambition de sobriété énergétique ainsi qu'une part de l'énergie consommée la plus renouvelable possible. Toutefois, sur ce derniers points, les contributions du public n'ont pas permis de faire émerger d'attentes précises tant en matière de mode de production que d'objectifs à atteindre.

2.10 - Patrimoine

Selon les résultats de la concertation, une volonté de réaliser du bâti respectant les normes des constructions anciennes (pierre et bois) est ressortie. Plus qu'une obligation, c'est un souhait des participants, justifié par une volonté d'harmonisation avec le bâti existant.

2.11 - Niveau d'engagement financier de la Commune dans le développement du secteur

Sur le sujet du financement du projet, l'idée d'un équilibre dépenses/recettes de l'opération a été majoritairement retenue par les participants, ce qui suppose une implication forte mais maîtrisée de la collectivité.

Conclusion :

La concertation avec la population s'est déroulée dans de bonnes conditions et aucun incident n'a été recensé. A cette occasion, il n'a pas été constaté l'existence d'une majorité d'avis défavorables à l'urbanisation des secteurs de la Pusaz et du Badney. Au contraire, de nombreuses remarques ont souligné les attentes du développement de ce secteur et la plupart reprenait certaines caractéristiques des différents projets portés par la collectivité au cours de ces dix dernières années. Il conviendra toutefois d'être attentif aux évolutions des techniques et des attentes en matière de développement pour correspondre au mieux aux besoins du territoire. La participation de la population a été fortement appréciée et devra être poursuivie dans les prochaines étapes du projet afin de conserver cette dynamique et pour garantir que le projet final puisse être partagé par le plus grand nombre.

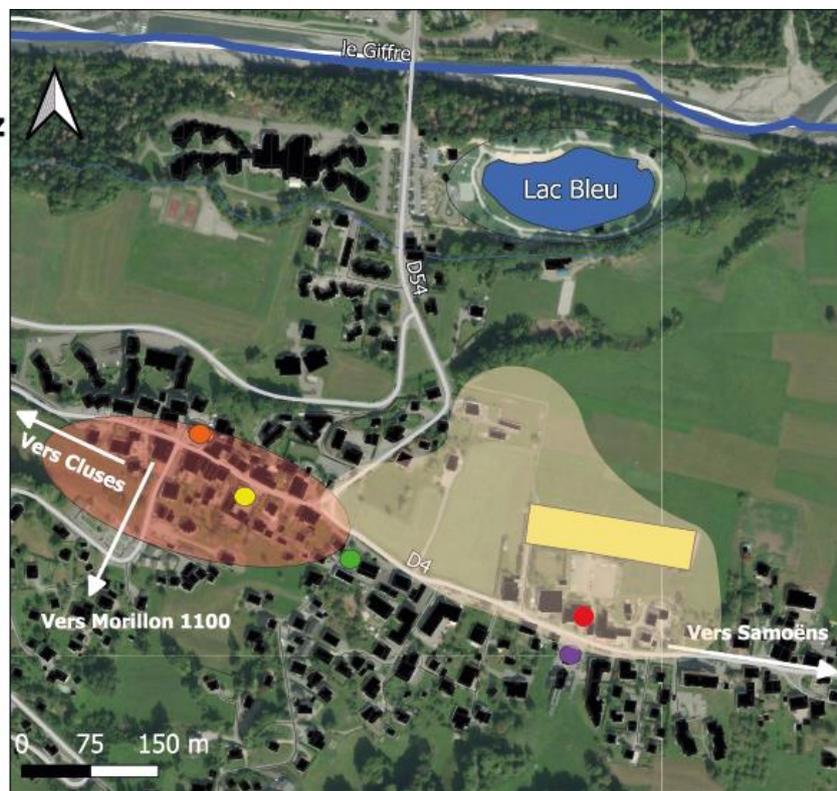
Fait à Morillon, le 23 janvier 2023

Le Maire, M. Simon BEERENS-BETTEX

Le secteur de la Pusaz et du Badney, situé entre le chef-lieu historique et la place de la Télécabine

-  Chef-lieu historique
-  Secteur de la Pusaz et du Badney
-  Base de loisirs du Lac Bleu
-  Télécabine
-  Église
-  Badney
-  Mairie
-  Office de tourisme
-  Bâti

Équipement de transport :
 Parking de la Télécabine



Source : Géoservices IGN, Admin Express. Réalisation : BALEINE Gwendal, DOUBLE Clarisse et FRÉLON Floriane.
Octobre 2022.

Pièce annexé : compilation des contributions du public au questionnaire mis en ligne sur Vooter